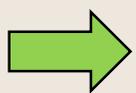


Aléa faible mouvements de terrain



Le risque peut être aggravé en cas d'aménagements mal maîtrisés

Il est conseillé de suivre les règles énoncées en zone d'aléa moyen mouvements de terrain



Mon projet d'habitation se situe en aléa faible mouvements de terrain

- Si j'ai connaissance d'évènements passés ou de risques d'instabilité, je fais intervenir un bureau d'études géotechnique
- En cas de terrassement, je suis les règles de bases ou je fais appel à un bureau d'études géotechnique en cas de dérogation à ces règles
- J'assure une bonne gestion des eaux pluviales

Règles de base à respecter afin de limiter les risques d'instabilités au long terme

- Inclinaison des talus à adapter en fonction des matériaux
- Végétalisation des talus pour limiter l'érosion
- Remblais d'épaisseur limitée à 2 m et sur des pentes inférieures à 25°
- Implantation des constructions par rapport à la tête et au pied de talus avec une distance de sécurité (une fois la hauteur de talus)

